

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE** **DU 08 OCTOBRE 2020 (20 HEURES 00)**

## **SEANCE ORDINAIRE**

**CONVOCATION** : 01 Octobre 2020.

L'an deux mil vingt, le 08 Octobre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, COUILLARD Arnaud, CHATELLIER Julien, Mesdames GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, Messieurs EDINE Pierre, Mme YBERT Sandra, Monsieur DEROUET Richard, Madame FORNERET Sarah, Madame MALERBA Lydie, Monsieur FANFANI Antoine, Mesdames ROUCHERE Anne-Marie, LECONTE Marie-France, JOUANNE Lydie, Monsieur AUBIN Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) :

**Monsieur Julien CHATELLIER** a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. 2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 15**  
**Présents : 15**  
**Procurations : 00**  
**Votants : 15**

Le compte rendu de la séance du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des votants. Toutefois Madame FORNERET émet une remarque sur la formulation d'une phrase.

## **DEL 08102020/045 AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Etude d'un devis de vidéo-surveillance.
- Etude d'un devis vitrine extérieure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable.

## **PROJET D'ACHAT D'UN VEHICULE AVEC REMORQUE.**

Monsieur JARDIN annonce qu'il a rencontré dernièrement le Maire de Saint-Pierre-de-Coutances, Monsieur Grégory GALBADON qui lui ne souhaite pas renouveler le poste occupé à ce jour par Monsieur VAUDOUR. En cas de nécessité, il fera appel à des entreprises privées. Les collectivités ne pourront plus mettre en commun d'agent, ni de véhicules et matériels.

Monsieur JARDIN signale qu'il est indispensable que la commune s'équipe d'un véhicule, soit un camion benne ou d'une voiture équipée afin de pouvoir y entreposer les différents outils. Il informe que le montant d'achat d'un camion benne est élevé.

Madame LERAUX suggère de prendre contact auprès de la Communauté Coutances Mer et

Bocage ou du conseil départemental. Ces derniers peuvent éventuellement nous faire des propositions en cas de changement de véhicules.

Après une longue discussion, Monsieur CHATELLIER suggère que le conseil municipal fasse une estimation d'achat maximal pour un véhicule. Il pense qu'il faut mieux privilégier l'achat d'une voiture plutôt qu'un camion benne. Le conseil municipal passe au vote :

Achat d'un camion benne :	1 voix.
Achat d'une voiture :	10 voix.
Abstentions :	4 voix.

Il est donc décidé d'acquérir une voiture et d'une remorque de 750 kg double essieu qui auront un cout maximum de 6000 € TTC.

Le sujet sera revu au prochain conseil municipal.

### **CESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DU VAL DE SOULLES A LA COMMUNE**

Monsieur JARDIN donne lecture d'un courrier des copropriétaires de l'impasse du Val de Soulles sollicitant l'incorporation de la voirie du lotissement dans le domaine public.

Madame LECONTE signale que ce lotissement n'est pas aux normes. Madame LERAUX ajoute que ce lotissement n'a pas d'éclairage public et risque d'apporter des frais importants pour la collectivité : Pas d'éclairage public, trottoirs, revêtement de sol, caniveaux non réalisés.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des votants de formuler un avis défavorable à cette demande. Un courrier sera adressé à tous les copropriétaires de ce lotissement pour les informer des motivations de cette décision.

### **PACTE POUR LA TRANSITION**

Monsieur AUBIN prend la parole et présente à l'assemblée le pacte pour la transition au niveau local. Le conseil municipal est favorable de se positionner sur certaines mesures.

Monsieur COUILLARD signale que la signature de ce pacte pose problème. Il s'est documenté sur internet et a constaté que ce pacte a été réalisé à l'initiative de l'association « Il est encore temps Coutances ! ». Cette association est d'après lui fortement engagée dans la vie locale au niveau politique (gauche écologiste) alors que l'équipe municipale de Bricqueville la Blouette a été constituée sans tendance politique. L'écologie est de plus déjà présente dans la profession de foi de l'équipe municipale. Par ailleurs beaucoup de points du pacte pour la transition sont intéressants mais seront vus à l'échelle communautaire. Enfin il doute que les engagements qu'on puisse prendre sur la charte soient réalisés ou en cours de réalisation à l'issue des 6 années de mandature.

Madame LERAUX se demande si la commune de Bricqueville la Blouette à l'obligation de s'engager.

Monsieur JARDIN annonce que 6 communes dans la Manche se sont engagées pour le pacte pour la transition locale. Il précise que ce pacte pour la transition existe aussi sur le plan national. Le conseil municipal, à l'unanimité sollicite Monsieur AUBIN afin qu'il étudie la possibilité d'un engagement de la commune sur certaines mesures du pacte national. Le sujet sera revu au prochain conseil municipal.

**DEL08102020/047 CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

**Le conseil municipal,**

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Prenant en considération les points suivants :

- Le programme « **ACTES** » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) a pour objectif la modernisation du contrôle de légalité au moyen de la dématérialisation de la transmission (*télétransmission*) des actes entre les collectivités et la préfecture ou les sous-préfectures.
- La mise en place de la dématérialisation du contrôle de légalité est conditionnée par la signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et la collectivité publique.

Il est à noter que cette convention ne peut être finalisée qu'après le choix du prestataire de service, c'est-à-dire le tiers de télétransmission homologué par le **Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (MIAT)**. Cette convention établit les règles d'échanges entre la collectivité et les services de l'Etat.

**Les avantages pour la collectivité :**

- Accélération des échanges et retour quasi immédiat de l'accusé de réception ;
- Continuité de service ;
- Réduction des coûts liés à l'envoi des actes à la préfecture, et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires ;
- Engagement dans la chaîne de dématérialisation proposée par l'Etat.

La télétransmission nécessite l'usage d'un **certificat électronique RGS\*\***.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants,

**Article unique : AUTORISE :**

- Monsieur le Maire à signer avec le représentant de l'Etat la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- à recourir à une plateforme de télétransmission ;
- à se doter de certificats électroniques RGS\*\* ;
- à répondre aux besoins de formation nécessaire le cas échéant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant de mener à bien la réalisation de ce processus de dématérialisation.

## **DEL 08102020/046 LOCATION SALLE DES FETES ASSOCIATION EXTERIEURE UNIVERSITE INTER-AGES NORMANDIE**

Monsieur JARDIN revient sur le point vu lors de la dernière réunion de conseil concernant la location de la salle des fêtes à l'association Université Inter-Ages Normandie. L'association n'a pas la possibilité d'effectuer la désinfection des locaux après chaque utilisation. Monsieur le Maire a pris contact avec notre agent technique territorial travaillant aux écoles pour effectuer le ménage après chaque usage le mercredi. Le coût de revient de l'agent, l'utilisation du matériel et des produits communaux sont évalués pour un montant s'élevant à 20 €uros par séance.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- Emet un avis favorable pour la prise en charge de l'entretien de la salle par la collectivité et décide d'appliquer le tarif de 50 €uros par séance.

- Informe qu'une convention entre les deux parties sera établie en ce sens.

Cette délibération complète celle du 17 septembre 2020 DEL17092020/040.

### **DEVIS VIDEO-SURVEILLANCE**

Monsieur le Maire fait part au conseil que le système de vidéo-surveillance actuel présente des soucis de réglages. Il présente deux devis concernant sa mise à jour, son amélioration et sa sécurisation :

- 1 devis d'un montant de 2 232 € TTC réparti comme suit :

Equipement d'une caméra supplémentaire : 720 € HT

Equipement écran plus grand et déplacement du poste : 290 € HT.

Onduleur pour protéger l'enregistreur : 230 € HT

Main d'œuvre : 620 € HT

- 1 devis permettant d'enregistrer des logs et de contrôler des accès wifi d'un montant de 2 364 € TTC.

Le conseil municipal, après réflexion souhaite avoir une 2<sup>ème</sup> proposition concernant le 1<sup>er</sup> devis et signale que le 2<sup>ème</sup> devis sera vu ultérieurement

### **ETUDE D'UN DEVIS VITRINE EXTERIEURE.**

Monsieur JARDIN présente un devis de la SARL Olg buro de Coutances comprenant une vitrine extérieure anodisé double face, portes levantes tenant sur un poteau rond d'un montant de 1 736.40 € TTC. Madame LERAUX propose que d'autres fournisseurs soient contactés. Le conseil municipal est favorable.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- a. Monsieur CHATELLIER prend la parole et annonce qu'en raison de la crise sanitaire que nous traversons, il n'est pas possible d'organiser le repas des aînés. Il propose que soit mis en place une distribution de paniers à raison d'un par foyer pour les personnes âgées de + 65 ans. Cela représenterait environ 111 foyers. Monsieur CHATELLIER a sollicité la ferme coutançaise de Coutances pour un devis dont le coût du panier est évalué à environ 30 €uros. La distribution sera

effectuée par les conseillers municipaux. Le CCAS se réunira à ce sujet et étudiera les différents devis.

- b. Monsieur JARDIN informe les élus qu'ils recevront prochainement une information concernant la taxe d'aménagement et son mode de calcul. Il demande à chacun d'en prendre connaissance. Le sujet sera revu à la prochaine réunion de conseil municipal. A ce jour, la collectivité applique un taux de 1 %.

c. **DEMANDE D'ENTRETIEN TERRAIN AU CASTEL**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un administré a proposé à la collectivité d'entretenir le terrain communal situé au Castel, actuellement laissé à l'abandon afin d'y implanter un potager. Le conseil municipal est favorable à cette demande. Une convention sera établie avec cette personne pour une durée de 5 années. Monsieur FANFANI se demande si la clôture de ce terrain sera faite à ses frais ? Monsieur JARDIN lui répond favorablement.

- d. Monsieur JARDIN a reçu à la mairie deux plaintes d'administrés concernant la vitesse excessive le long de la rue du Val de Soules. Le conseil municipal propose de réunir les personnes empruntant cette voie. Un courrier d'information sera transmis aux habitants de ce village.

e. **VISITE DE LA COMMUNE.**

Les élus décident de fixer la visite de l'ensemble de la commune la journée du 11 avril 2021 à partir de 10h.

- f. Monsieur JARDIN sollicite le conseil de lui transmettre les coordonnées de jeunes intéressés à siéger au conseil des jeunes.
- g. Monsieur CHATELLIER informe les élus que lors de la prochaine réunion de la commission scolaire de la CMB, il sera évoqué l'organisation des garderies. La possibilité de conserver qu'un seul site de garderie pour les RPI sera un des sujets de discussion.
- h. Monsieur COUILLARD signale que le chemin d'exploitation au hameau Orgeat présente une grande quantité de nids de poules.
- i. Monsieur JARDIN annonce qu'il a été contacté par Monsieur SEVESTRE par rapport à son projet de lotissement à la Croute Auger. Une rencontre sera organisée prochainement avec ce dernier et Monsieur CHABERT, responsable du service ADS au sein de la Communauté Coutances Mer et Bocage.
- j. La prochaine réunion de conseil municipal est fixée à la date du Jeudi 12 novembre 2020 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

JARDIN Rodolphe

AUBIN Luc

CHATELLIER Julien

COUILLARD Arnaud

DEROUET Richard

EDINE Pierre

FORNERET Sarah

GALMEL Isabelle

JOUANNE Lydie

LECONTE Marie-France

LERAux Muriel

MALERBALydie

ROUCHERE Anne Marie

YBERT Sandra

FANFANI Antoine